

Objet : CSS STORENGY



PRÉFET DE L'OISE

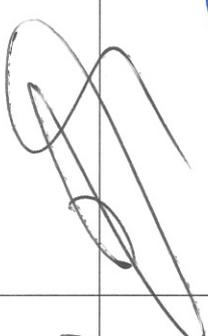
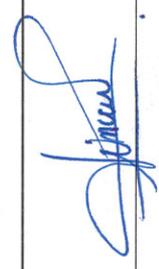
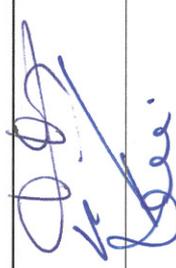
**Réunion du
11/06/14**

Organismes représentés	Prénom - Nom	Signature	Courriel	Coordonnées
Préfecture	KRASKOUSMI Nac		macchoukousmi nac.gouv	
Mairie de Gourmay sur Aronde	Absent Fink Abyouit			
Mairie de Lataule	MAHEC Rami LATAULE MAIOLÉ.			
Mairie de Belloy				

Mairie de Méry-la-Bataille						
Mairie d'Antheuil Portes						
Mairie de Cuvilly						
Mairie de Ressons sur Matz						
Communauté de communes du Pays de Sources						06.75.96.11.97 rene.mahet@wanadoo.fr

MAHET René
Président

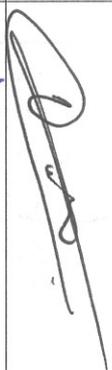
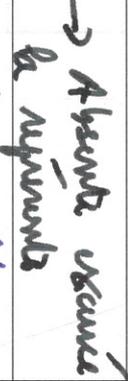
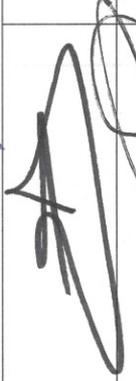
Communauté de communes du Plateau Picard				
Conseil Général de l'Oise	SANGUINETTE Joseph			Joseph, Sanguinette 03 09 09 09 09
Conseil Régional de Picardie				
Société GRTGAZ	Stephane HUBERT		stephane.hubert@ grtgas.com	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de Picardie	ENIEL Christophe BOVIAS Nicolas			

Préfecture/SIDPC	MASLOWSKI Nic		mar-maslowski@sest.fr	
Service Départemental d'Incendie et de Secours	GIRARDIN Vincent Jean-Philippe		jeanphilippe.girardin@sest.fr	
Direction départementale des Territoires	Audrey DEPLANQUE Dominique DE PAOLI Stéphanie BINIE.	  		
Inspection du Travail				
M. le Député				
M. le Conseiller Général				
Storengy	M. Benoît FRETILLE			

jeanpiere.jardot@storengy.com

J.P. JOURDAN

Storengy

Storengy	M. Alexis DEBLED			
Storengy	M. Olivier CARON			
Storengy	M. Sébastien MICHET M. Alexis Fergel	 		
Riveraine	Mme Ghislaine MUZATON			
Riveraine	Mme Jocelyne HEGIERE N° Claude LEBLANC	 → Absence usages à négocier 		
Riveraine	Mme Laurence HENRYPIERRE-BIZOT			
Riveraine	Mme Lydie DEPUILLE			
Riverain (association ROSO)	Jean Philippe RIVENU			
Riverain (association A3PE)	TOUSSAINT JM			
Chambre d'Agriculture	Thierry Bombien			
CA 60	Erwan PINA			

FDSEA

SAISTEAGREUR



A3PE

REUNION CSS – 11 JUIN 2014

STORENGY estime le coût économiquement acceptable des mesures de Maîtrise des Risques à la source sur la commune de Lataule et le hameau de St Maur à environ 2,5 millions d'Euros.

Quelle en est la ventilation ?

Sur Lataule, les travaux projetés de protection thermique et mécanique semblent efficaces : il n'y a pas de mesures foncières.

Sur St Maur, les mesures prises ne résolvent rien puisque

- la moitié du hameau se retrouve en expropriation et/ou délaissement
- l'autre partie, est impactée de risques moyens à faibles. (C'est-à-dire tout de même occasionnant des effets létaux en cas d'accident)

Avec de plus :

- Des prescriptions, des recommandations de travaux
- Des contraintes, des interdictions
- Dépréciation immobilière contrairement à la réponse que vos services ont donnée: « la mise en place du PPRT augmente la valeur de nos biens ». ????

L'étude des aléas nous le montre, **A NOTRE INSU CETTE ENTREPRISE NOUS A MIS EN DANGER**
Pourtant nous étions à St Maur bien avant l'installation de Gaz de France et Storengy.

A la formule « Pollueur Payeur » vous optez pour « **Riverains- Payeurs** »

Nous sommes consternés de réaliser :

- Que les réponses apportées aux questions et interrogations concernant les mesures de renforcement du risque à la source restent **évasives et imprécises**.
- Que **seuls les intérêts économiques du groupe Suez, coté en bourse, sont pris en compte**,
- Que vos services
 - se contentent des mesures proposées par Storengy qui semble subir la loi Bachelot en **exécutant a minima les mesures de sécurité demandées**,
 - Qu'ils excluent dans l'Etude de Danger, la **MALVEILLANCE** alors que ce pourrait être le risque principal.
 - Semblent ignorer qu'à la campagne, les gens passent une grande partie de leur temps à l'extérieur

Quelles nouvelles mesures COMPLEMENTAIRES et à défaut quelles mesures SUPPLEMENTAIRES envisagez-vous pour qu'aucune mesure foncière ne soit prise sur le hameau et que tous les habitants soient en sécurité ?

Quel coût ?

Je vous repose à nouveau ces questions Mr le Ss Préfet ainsi qu' à Storengy

Le PPRT tel que proposé aux Habitants et Entreprises de St Maur, est inefficace, injuste, anéantit tous les projets.

Plusieurs de nos jeunes remettent en question **LA REPRISE DES MAISONS FAMILIALES ET ENTREPRISES FAMILIALES.**

Il entraîne la MORT du HAMEAU

LES RIVERAINS PAYEURS NE L' ACCEPTENT PAS



CC Pays des Sources
Reçu le

11 JUIN 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Patrice CARVALHO
Député de l'Oise
Maire de Thourotte

Thourotte, le 4 juin 2014.

Monsieur René MAHET
Président
Communauté de Communes du Pays des
Sources
B.P. 12 place St-Crépin
60310 LASSIGNY

Monsieur le Président,

Nous avons tous reçu, en notre qualité d'élus concernés, un courrier de M. le Sous-Préfet de Compiègne, nous précisant les modalités de consultation des personnes et organismes associés (POA) sur le PPRT de la société Storengy.

J'ai réuni, lundi dernier, les représentants des riverains du hameau de Saint Maur (A3PE) accompagné d'un élu de Gournay-sur-Aronde représentant le maire.

J'ai proposé qu'à l'occasion de cette consultation des POA, les élus déposent un seul et même document cosigné par eux et marquant leur opposition au contenu du PPRT et à ses conséquences.

Ce document serait élaboré par le cabinet d'avocats auquel l'association des riverains a confié ses intérêts et il vous sera soumis dès sa finalisation achevée.

Tous les participants à cette réunion ont considéré que cette démarche était la plus efficace plutôt que plusieurs contributions éparses.

Je vous sou mets donc sans retard cette proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Patrice CARVALHO

